

# MODELE D'ATTESTATION

Type d'attestation<sup>(1)</sup>

ATTESTATION SECURITE-INCENDIE relative à un établissement d'hébergement touristique

ATTESTATION DE CONTROLE SIMPLIFIE relative à un établissement d'hébergement touristique

Je soussigné PIERRE HELSON..... Bourgmestre à FLORENNES..... déclare que

<sup>(2)</sup> ~~LE GITE RURAL~~ ENDROIT DE CAMP..... dénommé ASBL MAISON THOMAS..... d'une capacité

maximale d'hébergement de ...50.....personnes ; sis <sup>(3)</sup>ROUTE DE FRAIRE 175 à 5621 MORIALME .....

☎ : 0495 303 287..... et propriété de M. et/ou Mme ASBL MAISON THOMAS..... sis <sup>(4)</sup>ROUTE DE FRAIRE 175 - 561 MORIALME..... ☎ : 0495 303 287..... ☎ : .....

(... 1. nombre d'établissement(s) d'hébergement touristique dans le même bâtiment) ;

répond / <sup>(5)</sup> aux normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme,

La présente attestation sécurité-incendie est délivrée conformément au rapport de prévention rédigé en date du ...24/06/2014..... par le Service Régional d'incendie de FLORENNES

<sup>(\*)</sup> sauf pour le(s) point(s) suivant(s) pour le(s)quel(s) un délai de mise en ordre débutant le 24/06/2014..... a été octroyé conformément aux dispositions du point du Code wallon du Tourisme.

1. Point : PORTE ET PASSE PLAT RF DANS CUISINE Délai de mise en ordre : ...24/06/2015.....
2. Point : BAC DE RETENTION ET EXTINCTEUR AUTOMATIQUE DANS CHAUFFERIE Délai de mise en ordre :24/06/20

<sup>(\*)</sup> sauf pour le(s) point(s) suivant(s) pour le(s)quel(s) une dérogation a été obtenue conformément aux dispositions légales prévues par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 24 décembre 1990 ou par le Code wallon du Tourisme. <sup>(5)</sup>

1. Point : ..... Date de l'arrêté : .....
2. Point : ..... Date de l'arrêté : .....

<sup>(\*)</sup> sauf pour le(s) point(s) suivant(s), motivé(s) comme suit (cfr. article 342 du Code wallon du Tourisme) <sup>(5)</sup>

1. Point : ..... Motivation : .....
2. Point : ..... Motivation : .....

En application de l'article 342 du Code wallon du Tourisme susvisé, votre attention est attirée sur les articles 336 et 337 dudit Code (cfr verso)

Fait le .....21/9/15..... à.....FLORENNES.....

Le Bourgmestre,

HELSON Pierre  
Bourgmestre



<sup>(1)</sup> Cocher l'attestation concernée.

<sup>(2)</sup> Type d'infrastructure concernée par l'attestation tel que:

- **hôtel**, appart-hôtel, hôtellerie, motel, auberge, pension ou relais ;
- **centre de tourisme social** ;
- **gîte rural**, gîte citoyen, gîte à la ferme, **chambre d'hôtes**, chambre d'hôtes à la ferme, maison d'hôtes, maison d'hôtes à la ferme, meublé de vacances ;
- **unité(s) de séjour** sis dans un **village de vacances** ou **abri(s) fixe(s)** sis dans un **camping** ;
- **bâtiment(s), voiries et emplacements accessibles au public** sis dans un **camping** ou dans un **village de vacances** ;
- **endroit de camp** mis en location ou à disposition **exclusivement** d'une **organisation de jeunesse reconnue** par la Communauté française, flamande ou germanophone ou encore par l'autorité compétente de tout État membre de l'UE ;
- toute autre **établissement d'hébergement touristique**.

<sup>(3)</sup> Adresse exacte de l'établissement

<sup>(4)</sup> Adresse des propriétaires si différente de l'EHT

<sup>(5)</sup> Biffer la mention inutile.